



SCP Régis TRINEL – Amélie GRAVE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
09, rue Faidherbe – BP 183
62803 LIEVIN CEDEX
TEL. : 03.21.44.09.09
FAX : 03.21.44.71.27

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE QUINZE JUIN.

A LA REQUETE DE :

Monsieur VANTORRE Hubert

Demeurant :

5 Rue Péri Brossolette

62153 SOUCHEZ.

Je, **Régis TRINEL**, Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle Régis TRINEL & Amélie GRAVE, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de LIEVIN (62800) 9, rue Faidherbe, soussigné.

Me suis rendu ce jour à SOUCHEZ 5 Rue Péri Brossolette où étant j'ai rencontré Monsieur VANTORRE qui m'a exposé :

Qu'à la suite des inondations intervenues la semaine précédente, il y a lieu de faire toutes constatations utiles quant à l'état des berges de La Souchez et de fossés d'alimentation des douves du Carieul ainsi que l'état de prairies et d'en délivrer acte.

Déférant à cette réquisition,

J'ai, HUISSIER DE JUSTICE, susdit et soussigné, constaté ce qui suit à SOUCHEZ 5 Rue Péri Brossolette en présence de Monsieur VANTORRE.



Je me rends tout d'abord dans le chemin rural numéro 8 pour accéder au pré de Carency, parcelle numéro 395.

En préliminaire, il faut préciser que seul un tiers environ de la parcelle 395 est en herbes hautes, les deux autres tiers ayant été ou fauchés ou pâturés.

Sur cette parcelle en herbe, je constate la présence de dépôts de limon sur l'herbe composant la prairie. Le bas des herbes est jauni et commence à pourrir. Actuellement le fond du terrain est encore fortement humide.

(Photos 1-2-3-4).

CONSTATATIONS SUR LA SOUCHEZ SEPARANT LES PARCELLES 395 ET 393 :

Dans la parcelle 395, la rivière a pris possession d'une partie de la parcelle sur une longueur de 10 mètres environ. Il en est de même de l'autre côté, côté parcelle 393 où la Souchez a également pris possession d'une partie de cette parcelle.

Actuellement, les piquets de clôture tant sur l'une des parcelles que sur l'autre sont quasiment implantés dans le lit de la rivière. Certains le sont.

Sur chaque parcelle, La Souchez a creusé les berges et dépassé les clôtures.

Dans le lit de La Souchez, de chaque côté, présence de bandes larges de cresson sauvage venant obstruer le cours de ce lit de rivière.

(Photos 5-6-7-8-9-10).

Dans la partie fauchée qui se trouve côté lit de La Souchez se trouvent deux traces d'embourbement des tracteurs ayant intervenu pour emmener les ballots de foin. Dans les traces se trouvent actuellement de l'eau. (Photo 11).

Approximativement dans le milieu, présence à nouveau d'une intrusion de La Souchez dans la parcelle 395.

Quelques mètres au-delà, nouvelle intrusion du lit de La Souchez dans la parcelle.

Il est à noter que tout le long de cette Souchez,, tant au niveau des parcelles 395 que 393, des piquets avec clôture pour empêcher l'accès des bêtes sont implantés.

Au niveau d'un coude, là encore, on trouve trois intrusions du lit de La Souchez dans les parcelles. Un piquet de la clôture se trouve ainsi inséré dans ce que l'on pourrait appeler une presque île.

(Photos 12-13-14).

BOUT DE LA PARCELLE 395 COTE BOIS DE CARIEUL :

A ce niveau, présence d'une prise d'eau pour alimenter les douves du Carieul. Il s'agit d'une structure maçonnée.

(Photo 15).



PARCELLE DE LA PRAIRIE DU BOIS DE CARIEUL AU BOUT DE LA 395 :

A ce niveau, présence d'un pont, une vingtaine de mètres après ce pont, présence de traces d'un débordement de la Souchez en direction du fossé.
(Photo 16).

PRAIRIE DU BOIS DU CARIEUL :

Extrémité gauche côté fossé : là encore, présence d'une intrusion importante du lit de la Souchez dans la prairie. Les poteaux de clôture se trouvent actuellement dans l'eau.
(Photo 17).

DEUXIEME PRISE D'EAU DES DOUVES DU BOIS DE CARIEUL :

Cette deuxième prise d'eau quant à elle est constituée par une retenue formée par la pose de tôles bardage métallique dans le lit de La Souchez ; le débit n'est pas calibré.
(Photos 18-19).

Une vingtaine de mètres par rapport à cette prise d'eau existait un pont pour passage des bêtes. Il ne subsiste que le cylindre béton posé dans le fond du fossé d'alimentation ; la terre qui l'entourait est partie dans les douves. (Photo 20).

Monsieur VANTORRE m'indique que ce fossé s'élargit constamment.

A sa sortie dans les douves, l'eau s'écoule principalement en dehors de son tracé d'origine qui était matérialisé par une maçonnerie de laquelle part un tuyau PVC. Ce tuyau est descendu dans les douves . L'eau s'est constituée un cheminement sur la gauche de cette œuvre.

(Photos 21-22-23-24).

SORTIE SUR DOUVES DU BOIS DE CARIEUL DU PREMIER FOSSE :

Le tuyau est toujours en place et le niveau actuel d'entrée d'eau au niveau du tuyau est quasiment à sa capacité maximale.

(Photos 25-26).





S



F





5



4



11



12



43



42



45





17



18



19





21

21



23

23





Société des Moulins de Liévin
Liévin

25

10